REPUBLIQUE FRANCAISE

CP-2025-157 / DIRECTION MUSÉE ET PATRIMOINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 10/07/2025

Délibération n° CP-2025-157 – Ventilation dispositif "bâtir l'identité guyanaise sous des toits de palmes" (constructions traditionnelles 2025)

L'an deux mil vingt cinq et le jeudi 10 juillet à 10h45, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Muriel BRIQUET, Monsieur Raymond DEYE a donné procuration à Madame Bernadette DUCLONA CONSTANT, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents : M. Thibault LECHAT VEGA, M. Chester LEONCE, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, M. Albéric BENTH, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AP-2020-70 du 17 juin 2020 adoptant le règlement d'attribution des aides culturelles de la Collectivité Territoriales de Guyane,

Vu la délibération n° AP-2020-116 du 16 décembre 2020 approuvant le schéma territorial de développement culturel ;

Vu la délibération n° AP-2024-147 du 19 décembre 2024 approuvant le règlement des appels à projets « Guyane : Terre de Culture, de Patrimoine, de Transmission et d'Identités »

Vu la délibération n°AP-2025-24-8 du 20 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu le rapport n° CP-2025-148-21 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Culture, Jeunesse, Politique sportive et Vie associative du 30/06/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2025-148-21

Article 1 : **APPROUVE** la ventilation d'aides culturelles « Constructions traditionnelles » suivant les porteurs, les projets et les montants indiqués dans le tableau suivant :

	Raison sociale	Projet - Objet de la demande	Montant proposé (€)
1	Association **« Centre KALAWACHI»**	**Réhabilitation de deux carbets d'hébergement Kali'na au « Centre Kalawachi » à Kourou.**	10 000 €
2	Association **« ITËNKOM WAYANA APALAÏ »**	**Installation électrique du « tukusipan » « carbet » de transmission Wayana à Taluen à Maripassoula.**	8 000 €
3	Association **« YUPUKULIWA »**	**Construction participative d'un carbet communautaire Wayapi à Camopi.**	10 000 €
4	Association **Nature Rights**	**Construction de trois carbets traditionnels au bénéfice de PANAKUH, Centre de savoir palikur, à Saint-Georges.**	9 000 €
5	Association	**Construction de trois carbets d'accueil et d'hébergement au bénéfice de l'écovillage**	

	Nature Rights	**Saramaca « KU MATU », situé sur la route d l'Est à Nancibo.**	7 000 €
	TOTAL		44 000 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'affecter la somme de QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (44 000 €) en autorisation de programme (AP), inscrite au programme CULTDI et chapitre 903 du budget 2025 de la Collectivité Territoriale de Guyane, à la première ventilation d'aides culturelles « Constructions traditionnelles ».

ARTICLE 3 : La somme de QUARANTE-QUATRE MILLE EUROS (44 000 €) sera prélevée sur le programme CULTDI, chapitre 903, des budgets 2025 et suivants de la Collectivité Territoriale de Guyane.

ARTICLE 4 : Les montants votés seront versés aux bénéficiaires suivant les modalités suivantes :

- Pour les montants inférieurs ou égaux à 5 000,00 € : versement en un terme, soit 100 %, après notification et réception d'une demande de versement ;

- Pour les montants supérieurs à 5 000,00 € et inférieurs à 23 000,00 € : versement en deux termes, soit 80 % après notification et réception d'une demande de versement, 20 % à réception du bilan de l'opération et d'une demande de versement.

ARTICLE 5 : DONNE MANDAT au président de la Collectivité Territoriale de Guyane pour signer tous les actes relatifs à cette ventilation.

ARTICLE 6 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

18 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, Mme Isabelle PATIENT

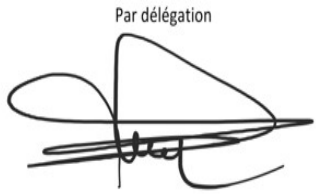
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 10 juillet 2025.

Date d'envoi en préfecture : 25/07/2025
Date de retour préfecture : 25/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250710-lmc177134-DE-1-1
Publiée le : 25/07/2025

* Le 1er Vice-Président



Jean-Paul FEREIRA

Numéro de dossier:	1
CI du:	02/02/2025
CP du:	/0/2025
Ventilation n°:	1

Domaine: CARBET TRADITIONNEL

Porteur de projet:	Itënkom wayana apalaï
Statut:	Association
Intitulé du projet	électrification du carbet de transmission à Taluen, Maripasoula
Date du projet	2025
Lieu(x) de réalisation	Cayenne
Public cible	tous publics

Représentant légal du projet	Aïmawalé OPOYA
Fonction	Co-Président
Contact	0694 09 18 82 - opoyaaima@gmail.com
Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours	2 125,00 €
Actions antérieures	

DESCRIPTION DU PROJET	
Résumé du projet	Electrification (kit solaire) du carbet de transmission et de vente d'artisanat wayana à Taluen. Le carbet a été construit par les artisans wayana qui avaient participé à la construction du tukusipan de Taluen en 2022. Il s'agit d'un carbet traditionnel recouvert de feuilles de waï, servant de lieu de transmission et de vente.
Objectif du projet	Ce carbet n'est pas électrifié. Cela est indispensable autant pour la réalisation de certains ateliers de savoir faire que pour la vente. La subvention permettrait l'installation électrique dans le carbet,
Mode de restitution du projet	Travailler dans de bonnes conditions sous le carbet lors des ateliers de transmission. Pouvoir exposer l'artisanat de façon correcte en 2025

Budget		
Coût du projet		10 200,00 €
Montant sollicité CTG	€	9 200,00 €
	%	90%

Principales sources de financement					
CTG	9 200,00 €	90%	Rémunérations des personnels, intermédiaires ou honoraires:		0%
Préfecture (FCR):		0%	Locations:		0%
Communes:		0%	Achats matières et fournitures:		0%
Privés		0%	Déplacements, missions:		0%
Autres	1 000,00 €	10%	Achats de fournitures:		0%
		0%	Publicité:		0%
Taux d'aides publiques cumulées	10 200,00 €	90%			

Rapport d'instruction	
Chargée d'instruction:	Mme Anne-Marie CHAMBRIER
Argumentaire technique	Le tukusipan à toiture de waï a été construit en 2022 par les artisans de Taluen, il est le seul carbet collectif. Ce carbet est utilisé comme lieu de rassemblement et de transmission des savoirs, ainsi comme lieu d'exposition et de vente de l'artisanat. Par contre, il manque l'électrification. Aussi afin de poursuivre les activités dans de meilleures conditions, il est essentiel d'équiper le carbet en électricité.

Montant proposé par le service SVAP	
Montant proposé par la commission interne	

Numéro de dossier:	1
CI du:	17/06/2025
CP du:	/0/2025
Ventilation n°:	1

Domaine: CARBET TRADITIONNEL

Collectivité Territoriale de Guyane

Porteur de projet:	Nature Rights
Statut:	Association
Intitulé du projet	Carbet traditionnel d'accueil Saramaca
Date du projet	à partir d'avril 2025 à 2026
Lieu(x) de réalisation	Route de l'Est à Nancibo - ROURA
Public cible	tous publics

Représentant légal du projet	Samanta NOVELLA	
Fonction	Présidente	
Contact	0694 09 18 82 - mrmg@hotmail.fr	
Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours	7 000,00 €	
Actions antérieures		

DESCRIPTION DU PROJET	
Résumé du projet	PHASE 2 : 2 ans (aménagement du site, éco-construction et agroforesterie) AVRIL 2025 à 2026 (présente demande) . Construction de 3 carbets traditionnels d'hébergement/ repos Mise en place des parcelles agroforestières, poulailler, pépinière, serre et abattis Finition des travaux d'accessibilité Mise en relation avec des organismes de jeunesse
Objectif du projet	construire à terme un projet viable d'agro-tourisme, alternative qui s'appuie sur une économie des savoirs, des richesses culturelles et naturelles locales et qui puisse inviter d'autres agriculteurs à créer une offre agrotouristique sur leur terrain.
Mode de restitution du projet	La réalisation de 3 carbets individuels (3m/4m) se déroulera en été durant les vacances scolaires ce qui permettra de faciliter la venue de jeunes, guyanais et métropolitains, sur le site, et ainsi d'ouvrir à un plus large public les chantiers participatifs.

Budget		
Coût du projet		10 900,00 €
Montant sollicité CTG	€	7 000,00 €
	%	64%

Principales sources de financement					
CTG	7 000,00 €	64%	Rémunérations des personnels, intermédiaires ou honoraires:		0%
Préfecture (FCR):	3 900,00 €	36%	Locations:		0%
Communes:		0%	Achats matière et fournitures:		0%
Privés		0%	Déplacements, missions:		0%
Autres		0%	Achats de fournitures:		0%
		0%	Publicité:		0%
Taux d'aides publiques cumulées	10 900,00 €	100%			

Rapport d'instruction	
Chargée d'instruction:	Mme Anne-Marie CHAMBRIER
Argumentaire technique	La demande de subvention portée par Nature Right au bénéfice du Centre KU MATU remplit toutes les conditions administratives et repond aux critères de l'appel à projet de construction de 3 carbets traditionnels (3mX4m). Cette construction Saramaca, sera réalisée sur des blôts de pilotis en béton, sans murs, couverts d'une toiture de feuille de wassaï.

Montant proposé par le service SVAP	
Montant proposé par la commission interne	

Numéro de dossier:	1
CI du:	17/06/2025
CP du:	/0/2025
Ventilation n°:	1

Domaine: CARBET TRADITIONNEL

Collectivité Territoriale de Guyane

Porteur de projet:	Nature Right
Statut:	Association
Intitulé du projet	Carbet traditionnel d'accueil Palikur
Date du projet	septembre, novembre, decembre 2025
Lieu(x) de réalisation	Saint-Georges
Public cible	tous publics

Représentant légal du projet	Samanta NOVELLA	
Fonction	Présidente	
Contact	0694 09 18 82 - mrmg@hotmail.fr	
Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours	9 000,00 €	
Actions antérieures		

DESCRIPTION DU PROJET	
Résumé du projet	Construction d'un carbet traditionnel (12/6 mètres) d'accueil et d'ateliers au Centre Panakuh à Saint-Georges
Objectif du projet	Un espace d'échanges oraux (formation, animation) et matériels (vente) avec le public non artisans, il favorisa la cohésion du territoire et permettra à ses différentes cultures d'être reconnues et valorisées. La construction du carbet suivant des pratiques traditionnelles permettra de rendre compte des spécificités de la culture guyanaise.
Mode de restitution du projet	Construction et inauguration d'un carbet traditionnel (12/6 mètres) d'accueil et d'ateliers au Centre Panakuh à Saint-Georges

Budget		
Coût du projet		9 000,00 €
Montant sollicité CTG	€	9 000,00 €
	%	90%

Principales sources de financement					
CTG	9 000,00 €	100%	Rémunérations des personnels, intermédiaires ou honoraires:		0%
Préfecture (FCR):	3 250,00 €	36%	Locations:		0%
Communes:		0%	Achats matière et fournitures:		0%
Privés		0%	Déplacements, missions:		0%
Autres		0%	Achats de fournitures:		0%
		0%	Publicité:		0%
Taux d'aides publiques cumulées	12 250,00 €	136%			

Rapport d'instruction	
Chargée d'instruction:	Mme Anne-Marie CHAMBRIER
Argumentaire technique	Panakuh est le seul Centre des savoirs Palikur, situé à St-Georges. Il accueille en journée et en durée de séjour en hébergement en hamac. les publics sont les : scolaire, touristes et les jeunes de moins de 25 ans, en insertion dans les activités de l'agroforesterie. Le Centre PANAKUH, est un outil de développement économique, il offre aux artisans locaux des sources de revenus complémenataires en animant des ateliers de savoir faire et de transmission de connaissances Palikur.

Montant proposé par le service SVAP	
Montant proposé par la commission interne	

Numéro de dossier:	1
CI du:	/0/2025
CP du:	00/00/2025
Ventilation n°:	5

Domaine: Carbet KALAWACHI

Collectivité Territoriale de Guyane

Porteur de projet:	Centre KALAWACHI
Statut:	Association
Intitulé du projet	Réhabilitation d'une partie des infrastructures : deux carbets d'hébergement kali'na
Date du projet	mi- Septembre 2025, pendant la saison sèche
Lieu(x) de réalisation	Kourou
Public cible	tous publics

Représentant légal du projet	Hugo JOSEPH	
Fonction	Président	
Contact	06 27 26 54 03	
Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours	54 300,00 €	
Actions antérieures		Bilan reçu

DESCRIPTION DU PROJET	
Résumé du projet	réhabilitation/reconstruction de Kalawachi sont données à l'éco-musée et aux deux carbets hébergement qui accueillent également les ateliers d'art traditionnel. Cette demande de co-financement est dédiée aux 2 carbets d'hébergement,
Objectif du projet	Valoriser et transmettre la culture Kali'na à tout public ; une augmentation de la fréquentation du Centre et du rayonnement d'une des facettes de la culture guyanais. Elle serait à terme source de création d'emplois culturels et touristiques à temps plein ou partiel et/ou de revenus pour les artisans des communautés amérindiennes.
Mode de restitution du projet	Construction des deux carbets d'hébergement ; Inauguration des carbets et conférence de presse

Budget		
Coût du projet		72 607,77 €
Montant sollicité CTG	€	10 000,00 €
	%	14%

Principales sources de financement			Principaux postes de dépenses		
DAC	40 000,00 €	55%	Rémunérations des personnels, intermédiaires ou honoraires:		0%
Préfecture (FCR):		0%	Locations:		0%
Communes:	10 000,00 €	14%	Achats matière et fournitures:		0%
Privés		0%	Déplacements, missions:		0%
Autres	10 460,00 €	14%	Achats de fournitures:		0%
	2 200,00 €	3%	Publicité:		0%
Taux d'aides publiques cumulées	62 660,00 €	69%			

Rapport d'instruction	
Chargée d'instruction:	Mme Anne-Marie CHAMBRIER
Argumentaire technique	Dossier éligible au dispositif "bâtir une identité guyanaise sous les toits de palmes" correspondant à une réhabilitation de deux carbets 'hébergement. Kalawachi, situé au Dégrad Saramaca à Kourou, est l'une des rares structures en Guyane pouvant accueillir en hébergement du grand public et proposer des activités kali'na. Après la réhabilitation, Kalawachi, aspire à redevenir un lieu unique, avec un éco-musée présentant des modules de la culture amérindienne.

Montant proposé par le service SVAP	
Montant proposé par la commission interne	

Numéro de dossier:	1
CI du:	21/06/2025
CP du:	
Ventilation n°:	5

Domaine: Carbet

Collectivité Territoriale de Guyane

Porteur de projet:	YAPUKULIWA
Statut:	Association
Intitulé du projet	Construction d'un carbet communautaire wayampi
Date du projet	d'avril à août 2025
Lieu(x) de réalisation	Camopi
Public cible	tous publics

Représentant légal du projet	Kevin BRUNET	
Fonction	Président	
Contact	0694230179 - yapukiliwa@gmail.com	
Budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours		
Actions antérieures		

DESCRIPTION DU PROJET	
Résumé du projet	- Construction participative d'un carbet traditionnel Wayapi, Ce carbet pensé comme un espace culturel, communautaire et intergénérationnel, vise à préserver les savoirs architecturaux tout en offrant un lieu de transmisison, de rassemblement et de vie communautaire au bourg de Camopi.
Objectif du projet	- Préserver et valoriser le savoir-faire wayapi lié à l'architecture traditionnelle ; Créer un lieu physique pour renforcer les liens communautaire et transgénérationnels ; Favoriser la transmission des connaissances et des pratiques culturelles à travers des chantiers-écoles, ateliers et cérémonies ; soutenir la création d'emplois locaux en valorisant les compétences traditionnelles culturels, éducatifs et institutionnels.
Mode de restitution du projet	Inauguration du carbet wayapi en Novembre 2025

Budget		
Coût du projet		42 000,00 €
Montant sollicité CTG	€	10 000,00 €
	%	48%

Principales sources de financement			Principaux postes de dépenses		
DAC	14 000,00 €	33%	Rémunérations des personnels, intermédiaires ou honoraires:	3 700,00 €	9%
Préfecture (FCR):		0%	Locations:		0%
Communes:	10 000,00 €	24%	Achats matière et fournitures:	12 740,00 €	30%
Privés	2 000,00 €	5%	Déplacements, missions:	25 350,00 €	60%
Autres	6 000,00 €	14%	Achats de fournitures:	210,00 €	1%
	10 000,00 €	24%	Publicité:		0%
Taux d'aides publiques cumulées	42 000,00 €	62%			

Rapport d'instruction	
Chargée d'instruction:	Mme Anne-Marie CHAMBRIER
Argumentaire technique	Dossier éligible au dispositif "Bâtir l'identité guyanaise sous les toîts de palmes". Les co-fiancements permettront de lancer un chantier-école, mobilisant les jeunes du village, les anciens porteurs de savoirs, des membres de l'association Yapukuliwa. Les personnels locaux (au nombre de 10 personnes, maître d'oeuvre, salariés expérimentés et apprenLs) seront employés par une structure porteuse, Aprosep et Groupe Emploi Guyane.

Montant proposé par le service SVAP	
Montant proposé par la commission interne	